

CONSEIL MUNICIPAL DU 22/11/2011

Présents : Marcel ALGOUD, Christophe MORINI, Francis CHEVREUX, Pascal BRUNET, Jean-François BOUVAT, Frédéric BOLMONT, Jacques L'HUILLIER, Florence PESENTI, Valérie EYMARD, Marie-Danielle ARNAUD, Christine COTTIN.
Christophe MORINI a été nommé secrétaire.

Approbation du procès verbal du 18/10/2011

Approuvé à l'unanimité.

Souscription d'un emprunt pour travaux de création bistrot

Marcel Algoud fait le bilan de cette opération qui (toutes dépenses incluses y compris l'achat de la licence et les divers frais notariés) se monte à 151.488 €. Comme prévu au budget un emprunt doit être souscrit pour couvrir la part d'auto financement de la commune. Il propose de souscrire un emprunt de 40.000 € qui sera auto financé par le paiement des loyers du locataire.

Sur les banques consultées il propose de retenir la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche pour un prêt selon les caractéristiques suivantes :

- Montant **40.000 €** - Durée **12 ans**
- Taux de **4.56 %** fixe sous réserve de la signature du contrat et du déblocage de la totalité des fonds au plus tard 3 mois à compter de la date d'acceptation de la proposition.
- Le point de départ en amortissement est fixé le 25 du mois par rapport à la date de déblocage.
- Base de calcul des intérêts : 30/360
- Echéances de remboursement : **annuelles avec paiement à terme échu**
- Frais de dossier : **300 €**

Adopté à l'unanimité.

Souscription d'un emprunt pour travaux de rénovation de l'église

Marcel Algoud propose de conclure un prêt initial de façon à ne plus utiliser la ligne de trésorerie ouverte pour ces travaux. Il précise que cet emprunt a été inscrit au budget communal 2011.

Sur les banques consultées il propose de retenir la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche pour un prêt selon les caractéristiques suivantes :

- Montant **100.000 €** - Durée **20 ans**
- Taux de **4.92 %** fixe sous réserve de la signature du contrat et du déblocage de la totalité des fonds au plus tard 3 mois à compter de la date d'acceptation de la proposition.
- Le point de départ en amortissement est fixé le 25 du mois par rapport à la date de déblocage.
- Base de calcul des intérêts : 30/360
- Echéances de remboursement : **annuelles avec paiement à terme échu**
- Frais de dossier : **300 €**

Adopté à l'unanimité.

Travaux de restauration de l'église – Avenant n°1 entreprise Combier

Monsieur le Maire expose que le marché passé avec l'entreprise Combier est modifié selon le détail suivant :

Montant du marché initial	124.425,50 € HT	soit	148.812,90 € TTC
Moins value	- 6.200,00 € HT	soit	7.415,20 € TTC
<i>Suppression poste 1.22 : Fourniture et pose de portes en bois</i>			
Plus value	5.870,00 € HT	soit	7.020,52 € TTC
<i>Aménagement d'une rampe d'accès devant église</i>			
Plus value	330,00 € HT	soit	394,68 € TTC
<i>Création de sorties d'aération</i>			
Nouveau montant du marché	124.425,50 € HT	soit	148.812,90 € TTC

Adopté à l'unanimité.

Travaux de restauration de l'église – Avenant n°2 entreprise Bourguignon

Monsieur le Maire expose que le marché passé avec l'entreprise Bourguignon est diminué par la suppression des travaux de la tranche conditionnelle, restauration de l'auvent de l'entrée, celui-ci ayant été démoli.

Montant du marché initial	43.054,37 € HT	soit 51493,02 € TTC
Avenant n°1 au marché initial	7.792,25 € HT	soit 9.319,53 € TTC
Avenant n°2 au marché initial	- 1.619,44 € HT	soit 1.936,85 € TTC
Nouveau montant du marché	49.227,18 € HT	soit 58875,71 € TTC

Adopté à l'unanimité.

Décision Modificative n°2

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES				
Chap./Art.	Libellé	Voté	DM	BP
739116	Reversement FNGIR	26 521.00 €	175.00 €	26 696.00 €
011	Charges caractère général			
627	Services bancaires	400.00 €	1 200.00 €	1 600.00 €
67	Charges exceptionnelles			
673	Titres exerc. Ant. Annulés	0.00 €	6 500.00 €	6 500.00 €
	Régl. Natura 2000 + frais secours			
22	Dépenses imprévues fonct.	26 895.47 €	-8 091.00 €	18 804.47 €
042	Opération d'ordre entre section			
676	Plus value cession ACCA	0.00 €	216.00 €	216.00 €
	Total DM dép. fonctionnement		0.00 €	
SECTION D'INVESTISSEMENTS - DEPENSES				
Chap./Art.	Libellé	Voté	DM	BP
21	Immobilisations corporelles			
2188-131	Travaux école camping rideaux	0.00 €	1 916.00 €	1 916.00 €
23	Immobilisations constructions en cours			
2313-131	Travaux école camping rideaux	8 000.00 €	-1 916.00 €	6 084.00 €
2312-108	Travaux en forêt	20 420.00 €	1 500.00 €	21 920.00 €
2313-125	Bistrot reprise antériorités	153 363.23 €	-11 942.50 €	141 420.73 €
041	Opérations patrimoniales	0.00 €	11 942.50 €	11 942.50 €
	Bistrot reprise antériorités			
20	Dépenses imprévues investissement	38 386.15 €	-1 284.00 €	37 102.15 €
	Total DM dép. investissement		216.00 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES				
Chap./Art.	Libellé	Voté	DM	BP
024	Produit de cessions	0.00 €	216.00 €	216.00 €
	Total DM recettes investis.		216.00 €	

Adopté à l'unanimité.

Cession bâtiment ancien foyer de fond

Considérant que les dépenses indispensables pour remettre cet immeuble en bon état seraient très élevées et hors de proportion avec les ressources dont la commune pourrait disposer à cet égard ; que ledit immeuble n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal ; que la commune a besoin de ressources pour faire face à certaines dépenses nécessaires, notamment pour la rénovation et la mise aux normes de sécurité de la salle des fêtes communale ; que le prix estimé par les services des domaines de Valence étant de 48.000 € ; que le prix estimé par l'agence Bellier Immobilier est de 100.000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de mettre en vente ce bien communal composé d'une partie de la parcelle de terrain cadastrée H537 et d'un immeuble cadastré H538. Le prix de mise en vente sera de 100.000 €.

Du fait de cette décision il paraît primordial que cette maison soit libre de toute location.

Taxe d'aménagement

Monsieur le Maire explique que pour financer les équipements publics de la commune, une nouvelle taxe remplaçant la Taxe Locale d'Équipement a été créée. Elle sera applicable à compter du 1^{er} mars 2012.

Elle est aussi destinée à remplacer, au 1^{er} janvier 2015, les participations telles que, notamment, la participation pour voirie et réseaux (PVR), la participation pour raccordement à l'égout (PRE).

La commune ayant un Plan Local d'Urbanisme approuvé, la taxe d'aménagement s'applique de plein droit.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au **taux de 3,26 %** ce qui correspond au taux actuel de la TLE de 4%.

Locaux office du tourisme Col du Rousset

M. le Maire rappelle que suite à la fermeture des bureaux de l'Agence Belle Rives sur le Col du Rousset de nombreux propriétaires d'appartements situés dans les résidences de Néve, du Veymont et Super Rousset ont sollicité l'agence Bellier Immobilier pour gérer la location de leurs biens. Claire Bellier demande à ce titre de pouvoir utiliser les locaux de l'Office du Tourisme les Samedis pendant la période hivernale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré décide de mettre à disposition de l'agence immobilière Bellier Immobilier, le local communal situé dans la résidence de Néve, anciennement occupé par l'office du tourisme, au Col du Rousset pour les samedis de la saison d'hiver 2011-2012.

Une participation de 15 € par journée occupée sera demandée en fin de saison.

Questions diverses

Grotte de la Luire : Le fond de commerce lié à ce site étant en vente des personnes ont été reçues en Mairie avec différents projets. Afin de ne pas se heurter à des difficultés de mise en place Marcel Algoud a rencontré M. Paul Borel Président des Pionniers. Celui-ci a émis un avis favorable pour l'éventuelle vente de petite restauration et boissons sur le site. Les élus précisent qu'ils donneront leur accord pour la mise en place d'une petite structure bois démontable. L'accès au porche de la grotte devra être maintenu libre.

Chemins communaux : Création d'une commission composée de Marcel Algoud, Christophe Morini, Francis Chevreux, Pascal Brunet, Florence Pesenti et Valérie Eymard.

Eclairage public : Certaines lampes n'ont pu être remplacées jusqu'à présent car cela nécessitait la location d'une nacelle. Cela va être fait sans tarder, une nacelle étant sur le plateau pour la mise en place des éclairages de Noël.

FNACA : Par courrier du 16 novembre dernier, les adhérents du comité cantonal demandent à la Municipalité de bien vouloir perpétuer la mémoire de leurs camarades tombés au combat en Algérie. Cette demande sera mise à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

Saint Agnan Animation : Frédéric Bolmont informe qu'une réunion pour la mise en place du nouveau bureau se tiendra le vendredi 2 décembre à 20h30 à la salle des fêtes de St Agnan.

Hameau Les Valets : Suite à la demande de résidents dans ce hameau, un panneau signalétique indiquant la direction du hameau sera mis en place par les services de la DDT à Chabottes.

Réservoir du plateau de Beure : Les travaux sont terminés. Pascal Brunet remercie la municipalité au nom des utilisateurs des pâturages de Beure pour la restauration du réservoir d'eau fait dans le respect du patrimoine et des besoins des éleveurs.

Remplacement contrat aidé aux services techniques : Francis Chevreux fait noter que de nombreux travaux sont à faire sur le printemps, en outre par la reprise des travaux d'entretien de voirie sur le Col du Rousset, et qu'il sera nécessaire de réfléchir à nouveau au sujet du remplacement de René Roux.

Séance terminée à 22h45.

Date de la prochaine séance du Conseil Municipal le mardi 13 décembre 2011.